



Étude semestrielle sur le sentiment ESG des investisseurs institutionnels canadiens

Le 12 février 2024

Faits saillants

En décembre 2023, Millani a réalisé son étude semestrielle sur le sentiment ESG des investisseurs institutionnels canadiens, auprès de 32 détenteurs et gestionnaires d'actifs représentant environ 4 500 milliards de dollars canadiens d'actifs sous gestion.

Les principales observations sont les suivantes :

- **Un essor des produits d'impact est attendu en 2024.**
Ceci a été la surprise principale de cette étude : 43 % des gestionnaires d'actifs interrogés prévoient de lancer des produits d'impact en 2024.
- **Gestionnaires d'actifs : être clairs et précis sur les appellations de fonds.**
Par le passé, nous avons constaté de l'écoblanchiment dans le domaine de l'ESG. Afin d'éviter tout « impact washing », l'alignement entre le langage utilisé et la stratégie du fonds sera crucial.
- **Détenteurs d'actifs : comprendre les nuances entre les résultats en matière de développement durable et l'impact.**
Avec l'anticipation du lancement de fonds d'impact sur le marché, les détenteurs d'actifs sont avisés de comprendre les nuances entre l'intégration ESG, investir pour des résultats en matière de développement durable et d'impact, et de renforcer leurs processus d'investissement et leur diligence raisonnable des gestionnaires externes.
- **La biodiversité élargit le centre d'intérêt sur le « climat » en tant qu'enjeu vers l'« environnement ».**
La biodiversité, un thème de plus en plus présent chez les répondants, se place clairement aux côtés du climat parmi les deux principaux thèmes pour les investisseurs. Par conséquent, la conversation s'étend des « changements climatiques » à l'« environnement » en tant que domaine d'intérêt.
- **Émetteurs : l'accès à ces capitaux en mouvement requiert des analyses de double matérialité.**
L'intérêt croissant pour les investissements axés sur les résultats en matière de développement durable et d'impact en matière de développement durable, conjugué à l'évolution de la législation européenne, signifie que les émetteurs souhaitant accéder à ces capitaux en mouvement devront procéder à des analyses de double matérialité afin d'identifier à la fois les risques et les opportunités liés à la durabilité de leur entreprise (matérialité financière) ainsi que les impacts de leurs activités opérationnelles sur les personnes et l'environnement (matérialité de l'impact).
- **Toujours pas de taxonomie au Canada – les investisseurs expriment leur déception.**
Parmi les participants interrogés au cours de cette étude, 63 % ont déclaré que le gouvernement fédéral n'agit pas assez rapidement dans l'élaboration d'une taxonomie canadienne, ce qui suscite un sentiment de déception et de possible perte de position concurrentielle pour le Canada.

2024 – L’année où l’impact devient grand public au Canada

En tant que chefs de file dans le domaine de l’ESG au Canada depuis plus de 15 ans, nous observons de nombreux parallèles entre la façon dont le marché de l’ESG s’est développé et ce qui prend place dans le domaine de l’impact.

Le marché a toujours supposé que pour faire de l’investissement d’impact, il fallait renoncer aux rendements financiers. Compte tenu du leadership de plusieurs sociétés de fonds, cette hypothèse est en train d’être réfutée et cette dernière étude de Millani montre une augmentation prévue des nouveaux produits axés sur l’impact sur le marché en 2024.

L’histoire est toujours riche d’enseignements, et le marché ferait bien d’en tirer des leçons. Il existe des nuances entre l’intégration ESG, l’investissement pour les résultats en matière de développement durable et l’investissement d’impact. Comprendre les distinctions et utiliser un langage précis pour décrire ces stratégies peut aider la communauté des investisseurs à corriger les faux pas de l’« écoblanchiment » et les réactions négatives que le mouvement ESG a connues. *L’impact est arrivé sur nos marchés. Êtes-vous prêts ?*

Anticipation d’une année d’instabilité

Lors des entretiens pour cette huitième édition de notre étude semestrielle sur le sentiment ESG des investisseurs institutionnels canadiens, nous avons remarqué une forte reconnaissance par les participants que les préoccupations du marché ont changé. Nos entretiens avec 32 investisseurs, représentant environ 4 500 milliards de dollars canadiens d’actifs sous gestion, ont été menés tout au long du mois de décembre 2023. Parallèlement, nous avons vu à la fois la Banque du Canada et la Réserve fédérale des États-Unis apporter de la stabilité au marché, en indiquant que les taux d’intérêt étaient susceptibles de plafonner. Cela a donné lieu à de nombreux commentaires selon lesquels une baisse régulière des taux d’intérêt est déjà anticipée par le marché et que, si les taux d’intérêt et l’inflation ne diminuent pas, il pourrait y avoir d’importantes réactions de la part du marché.

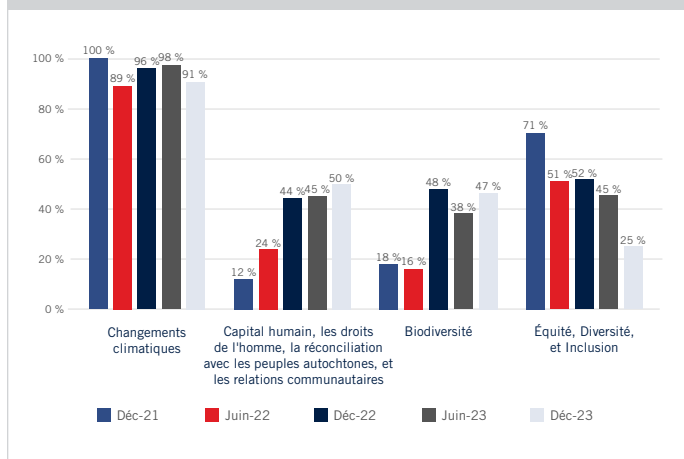
En outre, le risque de problèmes géopolitiques actuels et potentiels est au centre des préoccupations de nombreux investisseurs. En particulier, les divisions sociales et politiques suscitent de plus en plus d’inquiétudes, les investisseurs mentionnant l’instabilité politique en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les élections en Europe et aux États-Unis, comme étant préoccupantes. Cette réaction s’aligne avec l’enquête de janvier 2024 du Forum économique mondial auprès des gestionnaires de risques, qui ont également identifié la mésinformation et la désinformation comme risque le plus important anticipé au cours des deux prochaines années.¹

Il est clair que le marché s’attend à une année d’instabilité.

Les principaux sujets ESG

À des fins de cohérence, nous demandons toujours quels sont les trois principaux sujets ESG qui préoccupent les investisseurs institutionnels participants. Cette étude a donné lieu à des observations intéressantes.

Graphique 1
Enjeux ESG les plus fréquemment mentionnés



Plus de granularité sur le climat, tandis que la priorité se détourne de l’EDI

Le premier concerne le climat. Plutôt que d’être le seul sujet E lié à l’ESG, nous assistons à un élargissement de la conversation de « changements climatiques » à « enjeux environnementaux ». Bien que les changements climatiques restent de loin l’enjeu principal, cité par 91 % des investisseurs comme l’un des trois principaux enjeux ESG, le dialogue évolue. Dans les études précédentes, les investisseurs se concentraient sur le développement de leurs modèles et méthodologies, et sur la définition de leurs attentes. Cela a rapidement évolué vers des divulgations et des actions sur le climat, maintenant considérées comme une attente sur le marché, à l’instar de ce que nous avons observé pour d’autres sujets ESG tels que l’EDI (équité, diversité et inclusion) et la cybersécurité. Les investisseurs recherchent plus de granularité dans les divulgations liées au climat et soulignent leurs attentes – et non plus leurs désirs – en matière de plans de transition, d’objectifs, d’analyse des risques et de démonstration de la manière dont les organisations s’adapteront et atténueront les effets des changements climatiques. À mesure que la matérialité de ces sujets devient comprise par le marché, l’attente grandit que ceux qui recherchent des capitaux doivent les aborder et en rendre compte.

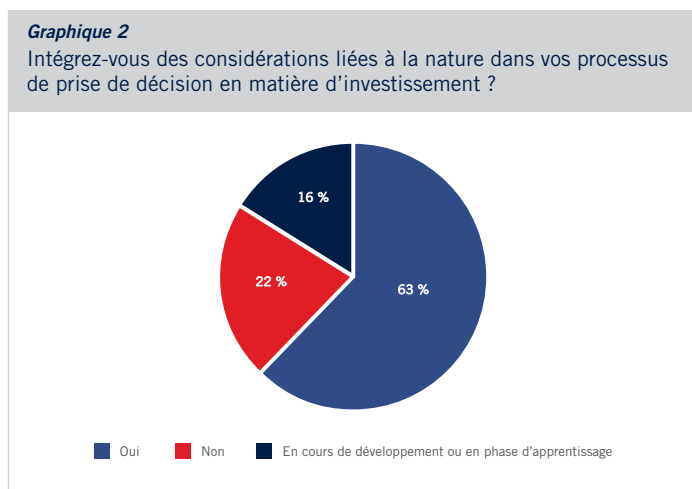
1. CNN Business, *The people paid to spot risks see high chance of ‘global catastrophe’ within 10 years - annual survey by the World Economic Forum*, 10 janvier 2024.

L'élan croissant observé au cours des deux dernières années pour le capital humain, les droits de l'homme, la réconciliation autochtone et la relation communautaire se poursuit au détriment de l'EDI, dont la popularité a diminué. L'EDI a été mentionné deux fois moins souvent que la catégorie plus large du capital humain.

Un intérêt croissant pour la biodiversité

Juste derrière, en troisième position, se trouve la biodiversité, citée par 47 % des répondants comme l'un des trois principaux enjeux ESG. La discussion rappelle le récit que nous avons vu dans des études antérieures liées au climat. Il y a une forte reconnaissance par les participants que la biodiversité est différente du climat, mais fortement liée à la conversation sur le climat, ce qui explique l'élargissement de cette conversation aux « enjeux environnementaux ».

Les investisseurs sont en phase d'apprentissage sur ce sujet et, d'après les réponses reçues, nombre d'entre eux ne sont pas encore en mesure de déterminer exactement ce dont ils ont besoin au-delà de la divulgation d'informations. Une chose est claire : les investisseurs ont besoin que les émetteurs déterminent la matérialité de la biodiversité et des enjeux liés à la nature spécifiques à leur entreprise.



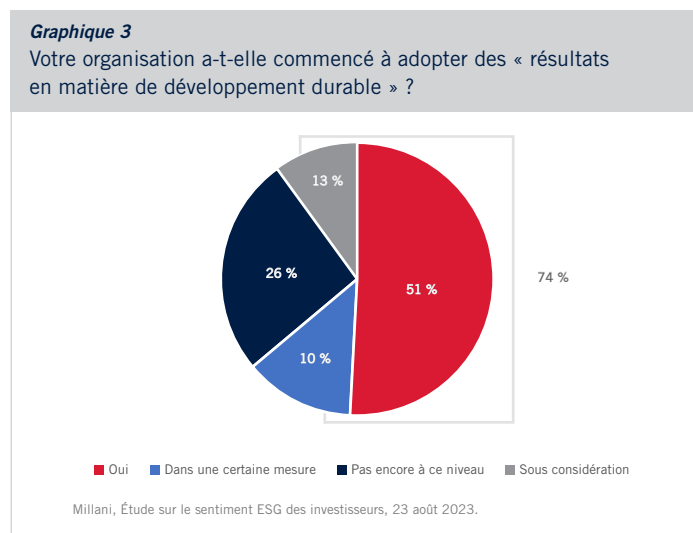
Interrogés sur les attentes en matière de divulgations des émetteurs, nombre d'entre eux ont reconnu que le cadre récemment publié par le Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (GIFN ou mieux connu sous l'acronyme anglais TNFD) était un outil potentiel pour les divulgations des émetteurs. Toutefois, étant donné qu'ils n'en sont qu'aux premiers stades de leur propre compréhension des implications de ces enjeux, on s'attend à ce que les émetteurs démontrent une compréhension de la matérialité de la biodiversité (qu'elle soit liée à la terre, à l'eau, aux forêts, aux espèces ou autres) et commencent à parler des expositions potentielles, à lancer des évaluations de leur chaîne de valeur et à recueillir des données sur leurs impacts positifs et négatifs. On s'attend à ce que cet enjeu fasse l'objet d'une plus grande attention et que les attentes en matière de divulgation

augmentent. Pour les émetteurs qui sont déjà conscients de leurs impacts, il existe actuellement de grands avantages à démontrer et à s'engager sur ce sujet.

« Maintenant que le TNFD a introduit un cadre, nous voulons que les entreprises montrent qu'elles savent où elles sont exposées aux risques liés à la biodiversité. Nous voulons qu'elles soient en mesure d'expliquer en quoi les risques liés à la biodiversité sont pertinents pour leurs modèles d'entreprise. » – Gestionnaire d'actifs

Maintenant que l'intégration ESG est la norme, place aux résultats en matière de développement durable

Alors que le débat sur l'utilisation du terme ESG se poursuit, nous assistons à une évolution. On s'attend de plus en plus à ce que l'intégration des facteurs E, S et G dans les processus d'investissement ne soit qu'une étape. De plus en plus, les détenteurs d'actifs souhaitent obtenir des rapports sur les résultats mesurés de leurs investissements. Il s'agit là d'un élargissement du champ d'application de l'investissement responsable.



Entre nos études de décembre 2022 et juin 2023, nous avons observé une augmentation substantielle du nombre de participants s'orientant vers des résultats en matière de développement durable, passant d'un participant à 51 % des participants indiquant qu'ils avaient commencé à les adopter. Depuis, le pourcentage de répondants indiquant qu'ils adoptent ou envisagent d'adopter des résultats en matière de développement durable est resté stable, à 63 % en décembre 2023 contre 61 % en juin 2023. Certains ont noté que les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) ont ouvert la voie avec un module volontaire dans leur cadre, et que l'on s'attend donc de plus en plus à ce que la reddition de comptes au sujet des résultats en

matière de développement durable devienne obligatoire au fil du temps. Des gestionnaires d'actifs ont également déclaré : **« Nous ne sommes pas du tout surpris. Ce sont nos clients qui le demandent [les résultats en matière de développement durable]. C'est la prochaine étape pour l'ESG. »** (Gestionnaire d'actifs)

Comme l'a fait remarquer un gestionnaire d'actifs : **« Nous nous intéressons principalement aux résultats en matière de développement durable par le biais de la saine gouvernance. En tant que signataire du code de saine gouvernance du FRC [Financial Reporting Council], nous nous sommes concentrés sur la reddition de compte de nos activités de gestion et de nos résultats. Nous voulons montrer ce que nous réalisons dans le cadre de saine gouvernance et indiquer les étapes à franchir. »** (Gestionnaire d'actifs)

Cette question est en train de devenir le débat le plus important concernant les résultats en matière de développement durable : Comment exécuter et qui peut revendiquer le résultat ? **« Vous vous engagez auprès des entreprises, et alors ? Il est naturel de se demander quel est le résultat. Et la contribution est importante – s'agit-il de votre victoire ou d'une victoire partagée? »** (Gestionnaire d'actifs)

Un détenteur d'actifs a mis en garde : **« La mesure est une question importante [...] les méthodologies doivent être claires. Soyez précis et prouvez vos affirmations [...] Il est préférable de dire que vous produisez une certaine quantité d'énergie verte, plutôt que de dire « Nous avons réduit tant d'émissions ». »**

Face à la surveillance accrue des allégations d'écoblanchiment par les régulateurs, les investisseurs réagissent en créant des processus permettant de suivre et de rendre compte avec précision de leurs résultats. **« Nous développons nos propres outils pour mesurer les résultats en matière de développement durable. Nous commençons également à suivre nos résultats en ce qui concerne notre engagement [...] la capacité d'avoir des fournisseurs qui fournissent des données précises est crucial pour nous. »** (Gestionnaire d'actifs)

Cela soulève la question : L'investissement pour les résultats en matière de développement durable est-il identique à l'investissement d'impact ? C'est là que les nuances et les mots comptent. Comme l'a souligné un détenteur d'actifs : **« Je ne suis pas certain que le mot « résultat » soit le bon, il n'y a pas d'intention dans cela [...] La notion d'intention est clé. Nous parlons d' « externalités positives », pas d' « investissement d'impact ». Nous n'avons rien contre l'impact, mais nous sommes un fonds de pension, et nous devons faire attention au langage que nous utilisons – d'autant plus que l'impact est encore étroitement associé à la charité. »** (Détenteur d'actifs)

La surprise : L'investissement d'impact est là !

Et pourtant, notre étude indique que 43 % des gestionnaires d'actifs prévoient de lancer des produits d'impact en 2024. Nous avons été témoins de certaines allégations marketing trompeuses concernant les fonds ESG ou de développement durable. Le marché doit apprendre à ne pas commettre les mêmes erreurs alors que nous évoluons de l'intégration ESG aux résultats en matière de développement durable et à l'impact.

En 2023, la Global Sustainable Investment Alliance (GSIA), l'Institut CFA et les UN PRI ont publié une nouvelle ressource visant à améliorer la compréhension et la cohérence de la terminologie utilisée dans le domaine de l'investissement responsable. Selon leur définition, l'investissement d'impact consiste à « investir avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable, en plus d'un rendement financier ». Plus loin encore, la définition précise que « l'allocation de capitaux à des entreprises qui ont un impact positif net n'est pas de l'investissement d'impact, à moins qu'il n'y ait une attente crédible que l'investisseur jouera un rôle de contributeur ou de catalyseur dans la génération d'une amélioration par rapport au statu quo ».

Cela souligne les différences entre l'investissement pour des résultats en matière de développement durable et l'investissement d'impact. L'investissement d'impact doit prendre en compte quatre éléments : l'intentionnalité, la mesurabilité, l'additionnalité et la performance financière. Lorsqu'il s'agit de résultats en matière de développement durable, l'intentionnalité et/ou l'additionnalité sont souvent absentes.

Graphique 4
Résultats en matière de développement durable versus impact

	Résultats en matière de développement durable	Impact
Performance financière	✓	✓
Mesurabilité	✓ Comment les opérations contribuent aux objectifs mondiaux, de manière positive ou négative	✓ Comment les opérations créent intentionnellement un impact positif
Intentionnalité		✓ L'impact doit être intentionnel
Additionnalité		✓ La contribution doit permettre un impact net positif

Nous avons demandé aux participants ce qui freinait l'investissement d'impact au Canada. Une réponse claire a été l'éducation liée aux perceptions. L'obstacle le plus fréquemment mentionné est la perception qu'il faut renoncer aux rendements financiers, ce qui peut aller à l'encontre du devoir fiduciaire.

Comme l'a fait remarquer un gestionnaire d'actifs : **« Il s'agit simplement de prouver à tous que cette approche [l'investissement d'impact] peut générer des rendements financiers suffisants pour que les détenteurs d'actifs aient le sentiment de remplir leur devoir fiduciaire... Nous avons probablement besoin de temps pour que les responsables de l'allocation des actifs soient à l'aise avec cette approche. »** Et de nombreux gestionnaires estiment que le plus dur, à savoir prouver les rendements, est déjà derrière nous, l'un d'entre eux mentionnant spécifiquement que **« de tous nos fonds, notre fonds d'impact est celui qui a le mieux performé au cours des cinq dernières années »**. (Gestionnaire d'actifs)

Nous avons déjà vécu cela avec l'ESG. Il a fallu prouver que l'intégration des enjeux ESG dans les processus d'investissement ne nuit pas aux rendements et s'inscrit dans le cadre du devoir fiduciaire. Cependant, de nombreuses conditions de marché ont changé et permettent désormais d'obtenir des rendements financiers et un impact. Éduquer et limiter l'« impact washing » sera essentiel.

« Il y a encore trop d'écoblanchiment [« impact washing »] dans le secteur. Nous avons besoin que les LPs [détenteurs d'actifs] soient sceptiques et fassent de bonnes recherches et une diligence raisonnable, qu'ils mettent les gestionnaires d'actifs à l'épreuve et qu'ils débusquent les organisations qui utilisent le mot impact [sans en respecter la définition correcte]. » – Gestionnaire d'actifs

Étant donné le nombre d'entreprises suggérant de lancer des produits d'impact cette année, tant ces gestionnaires d'actifs que leurs clients feraient bien de s'assurer qu'ils sont clairs sur les définitions, le langage utilisé et leurs pratiques marketing. Les régulateurs ont mis à jour leur surveillance des produits ESG, et les erreurs des investisseurs pourraient avoir des implications réputationnelles et financières.

Pour parvenir à de l'impact, les analyses de double matérialité par les émetteurs sont clés

Avec cette demande croissante de produits durables ou d'impact, les investisseurs ont clairement exprimé qu'ils ont besoin que les émetteurs fournissent des informations et des divulgations. La 7^{ème} étude annuelle de Millani sur la divulgation des données ESG par les sociétés de l'indice composé S&P/TSX publiée le 11 octobre 2023 a montré que 19 %² des analyses de matérialité ces entreprises appliquent" with "entreprises par celle-ci appliquent actuellement une approche de double matérialité – fournissant des informations relatives à leurs risques et opportunités financièrement matériels, ainsi qu'à leurs impacts positifs et négatifs sur la société et l'environnement.

Lors de nos entretiens de décembre, 31 % des investisseurs ont indiqué avoir remarqué cette tendance, contre 19 % en juin 2023. Et lorsqu'on leur a demandé si une approche de double matérialité est utile pour la prise de décision d'investissement, ils reconnaissent que cette approche permet d'obtenir une image plus holistique, de dévoiler des risques et opportunités qui seraient négligés si l'on ne tenait compte que de la matérialité financière et que les impacts négatifs se transforment en risques avec le temps. **« Les externalités d'aujourd'hui sont les risques de demain et les pertes d'après-demain. »** (Détenteur d'actifs) Beaucoup ont noté que l'approche de double matérialité est importante pour la création de produits d'impact, pour leur évaluation des impacts positifs ou négatifs des entités dans lesquelles ils investissent.

En janvier 2023, le [règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#) (SFDR) est entrée en vigueur, obligeant les acteurs des marchés financiers et les conseillers à publier une déclaration sur les « principales incidences négatives (ou PAI : Principal Adverse Impact en anglais) ». Les PAI concernent tout impact des décisions d'investissement ou des conseils qui résulte en un effet négatif sur les enjeux ESG telles que les préoccupations environnementales, sociales ou relatives aux employés, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

« Dans le cadre du règlement SFDR, [la double matérialité] est très importante. Dans notre univers, nous examinons les PAI obligatoires pour le règlement SFDR et nous essayons d'examiner les PAI volontaires. L'univers couvert n'est pas très étendu, la couverture de certains d'entre eux n'étant que de 2 %. C'est un défi, dans le sens où lorsque vous avez un nombre aussi bas, nous devons commencer par nous-mêmes à compléter ces chiffres. Nous avons besoin que les entreprises divulguent leurs impacts, ou nous devons faire des estimations. » – Gestionnaire d'actifs

2. Une mise à jour de [l'étude de Millani sur la divulgation ESG publiée en octobre 2023](#) a été réalisée pour tenir compte des rapports publiés entre le 31 août et le 31 décembre 2023, ce qui a mené à un ajustement du pourcentage d'analyses de double matérialité entreprises par les constituants de l'indice composé S&P/TSX à 17 %.

« La double matérialité est très importante pour nous permettre d'évaluer l'impact de l'entreprise sur la société et sur ses finances. Elle ouvre et débloque certains risques et opportunités que nous n'aurions pas vus en nous limitant à la matérialité financière. Ainsi, parce que nous devons le faire avec le règlement SFDR, cela nous pousse à aller plus loin et nous permet d'avoir une vue d'ensemble, et cela fait partie de notre diligence raisonnable. Le développement de la double matérialité contribuera à la multiplication et à l'amélioration des fonds d'investissement durable. » – Gestionnaire d'actifs

« La croissance de la double matérialité sera étroitement liée à la croissance des solutions d'investissement durable qui répondent à l'article 9 [du règlement SFDR], et c'est un risque important pour les émetteurs canadiens ... parce que lorsque nous construisons nos portefeuilles et qu'ils [les émetteurs] ne communiquent pas sur la double matérialité, ils perdent l'accès au capital. Plus tôt ils [les émetteurs] adoptent la double matérialité, plus ils ont de chances de se retrouver dans l'une de nos solutions d'investissement durable. » – Gestionnaire d'actifs

En outre, les participants ont également noté que pour qu'ils adhèrent pleinement à cette évolution du marché, ils ont besoin d'un seuil suffisamment élevé de participation des émetteurs dans la divulgation de la double matérialité afin d'obtenir une comparabilité.

La réglementation européenne, la [Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises](#) (ou CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive en anglais), va stimuler ces divulgations en 2024. Le premier cycle de reddition de compte pour la directive CSRD, qui devrait couvrir l'année financière 2024 avec des rapports prévus à être publiés dès le 1er janvier 2025, exigera que les émetteurs divulguent en utilisant cette approche de double matérialité. Bien que le *Wall Street Journal*³ suggère que jusqu'à 1 300 entreprises canadiennes devront rendre compte, la concurrence pour les capitaux poussera les émetteurs qui ne sont pas tenus de se conformer à adopter cette approche de matérialité, comme le font leurs concurrents.

D'après notre expérience, les principaux émetteurs ont déjà compris cette dynamique du marché et travaillent activement à déterminer la valeur ajoutée d'une analyse de double matérialité. Nous anticipons que ce mouvement insufflera une nouvelle vie aux divulgations des émetteurs et que la comparabilité suivra rapidement. Il ne faut pas oublier, comme l'a fait remarquer un investisseur, qu'avec l'évolution des attentes de la société, les

émetteurs ne doivent pas oublier que **« les investisseurs ne sont qu'une partie prenante et que les émetteurs ont d'autres parties prenantes qui apprécient et attendent de telles informations de la part des entreprises »**. (Gestionnaire d'actifs)

Il faut également tenir compte du fait qu'au fur et à mesure du déploiement de ces fonds, compte tenu de la nature et de la nécessité de mesurer ces impacts sur le long terme, la rotation de ces fonds devrait être plus faible. Ainsi, ceux qui adoptent l'approche de la double matérialité peuvent avoir l'avantage d'être les premiers à se lancer et être plus attrayants pour les investisseurs à long terme.

L'impact peut encore être à un stade naissant, mais la situation évolue rapidement peut-être plus vite que ne le prévoient de nombreux acteurs du marché. Certains signes avant-coureurs doivent être pris en compte, notamment **« la nécessité d'une meilleure compréhension et d'efforts d'éducation de la part de l'industrie. Il y a beaucoup de confusion entre les fonds à impact réel et les fonds axés sur les résultats en matière de développement durable. »** (Gestionnaire d'actifs)

En outre, au fur et à mesure de son développement, les points de vue varient quant à l'endroit où l'impact et les rendements financiers peuvent être trouvés. Comme noté, **« on ne peut pas avoir d'impact sur une grande capitalisation. L'essentiel de l'impact se situe encore sur le marché privé. En ce qui concerne les entreprises cotées en bourse, l'impact n'est possible que sur les marchés liquides à petite capitalisation. En dehors de cela, il s'agit surtout de résultats en matière de développement durable, par opposition à l'impact. »** (Gestionnaire d'actifs)

Et comme l'a fait remarquer un gestionnaire, **« [Nous ne prévoyons pas de lancer un fonds d'impact] car je ne pense pas que l'on puisse avoir un impact sur les marchés publics. Je ne pense pas que l'on puisse avoir une additionnalité. Nous n'avons qu'un seul produit, mais cela ne signifie pas que nous ne mesurerons pas notre impact, nous ne le qualifierons juste pas d'impact. »** (Gestionnaire d'actifs)

Il existe une variété de points de vue sur ce sujet et beaucoup de discussions à avoir, et nous nous attendons à ce que ce débat se poursuive au fur et à mesure que le marché se développe, mais, étant donné l'enthousiasme dont nous avons été témoins dans cette étude, nous pensons que l'investissement d'impact est là pour durer.

3. Wall Street Journal, [At Least 10,000 Foreign Companies to Be Hit by EU Sustainability Rules](#), 5 avril 2023.

Une taxonomie climatique canadienne soutiendra-t-elle le développement de ce marché ?

Bon nombre des fonds à impact prévus en 2024 s'alignent sur les investissements liés au climat. Les UN PRI ayant mis l'accent sur l'engagement des signataires en matière de politiques publiques, nous constatons que 57 % des répondants ont indiqué que leur entreprise ou eux-mêmes s'engageaient sur des questions de politiques publiques.

Les efforts pour une taxonomie d'investissements verts et climatiques au Canada sont là où plusieurs ont concentré leurs efforts. Un fonds de pension a noté que **« pour examiner les résultats et l'impact, je pense qu'une taxonomie serait très utile »**. (Détenteur d'actifs) Nos études précédentes ont indiqué que les investisseurs canadiens sont avides d'investissements axés sur la transition climatique, nous avons donc mesuré leur réaction à l'énoncé économique de l'automne 2023 du gouvernement fédéral canadien selon lequel « le ministère des Finances Canada travaillera avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada pour [...] élaborer une taxonomie qui soit conforme à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 ».

Parmi ceux qui ont répondu, 25 % ont indiqué qu'il s'agissait d'une démarche positive, cependant 63 % ont indiqué qu'ils estimaient que le Canada perdait sa position concurrentielle et que cette annonce arrivait tardivement. De manière générale, les répondants ont fait part de leur frustration face aux retards dans la mise en place d'une taxonomie et de leur scepticisme quant au fait que cette annonce visait davantage à retarder les efforts qu'à progresser pour répondre aux besoins du marché.

« En ce qui concerne l'annonce, nous aimerions qu'elle soit plus rapide. Nous serons patients, mais nous sommes un peu frustrés par le temps que cela prend. Plus c'est long, plus le Canada sera pénalisé, et nos investissements aussi. »

– Gestionnaire d'actifs

« Nous ne pouvons pas nous laisser distancer par le reste du monde. Nous ne savons pas, en tant qu'investisseurs, où placer les capitaux en fonction de l'objectif du pays. »

– Gestionnaire d'actifs

« Il est décevant de constater le manque de surveillance de notre gouvernement fédéral en matière de finance durable. Il n'y a pas de leadership sur ce front, et il y a une réticence à s'engager sur ce sujet important alors que le reste du monde va de l'avant. Nos entreprises canadiennes n'ont pas d'autre choix que de se conformer aux exigences des États-Unis et de l'Union européenne. » – Détenteur d'actifs

La déception des investisseurs ne les empêche pas de poursuivre leurs investissements. Parmi les participants, 69 % ont indiqué qu'ils investissaient déjà dans les nouvelles technologies, soit par des investissements directs (12 %), soit par des investissements indirects lorsque les émetteurs de leurs portefeuilles investissent dans ces technologies (50 %). Les capitaux semblent demeurer à l'écart, mais ils souhaitent vivement investir dans l'économie canadienne et soutenir les gestionnaires de fonds qui s'efforcent d'attirer des capitaux vers des entreprises canadiennes. Le message est clair : une taxonomie, qu'elle émane ou non du gouvernement fédéral, débloquera ces capitaux.

Conclusion

Les marchés évoluent vers l'impact.

Travaillant dans le domaine de l'ESG depuis plus de 15 ans, nous avons vécu les différentes phases de son évolution. Nous voyons de nombreux parallèles alors que l'impact commence à gagner du terrain.

Il est possible d'obtenir des performances compétitives sur le marché et d'avoir un impact par le biais des investissements, tout en respectant son devoir fiduciaire. Cette compréhension est sur le point de créer une nouvelle dynamique sur les marchés de capitaux.

Compte tenu du nombre d'entreprises qui prévoient de lancer des fonds d'impact en 2024, il faut garder à l'esprit que la surveillance réglementaire de l'« écoblanchiment » et de l'« impact washing » sera présente dans cette phase de développement du marché contrairement à ce qui s'est produit dans la phase du développement de l'ESG. Les détenteurs d'actifs et les gestionnaires d'actifs ont tout intérêt à s'assurer qu'ils ont de solides processus de contrôle, à utiliser un langage approprié et à créer des stratégies appropriées pour leurs investissements et leurs produits.

En raison de l'importance croissante accordée aux résultats en matière de développement durable et à l'impact, les émetteurs auraient intérêt à devancer cette tendance et à adopter l'approche de la double matérialité. Les réglementations vont dans ce sens et ceux qui recherchent des capitaux pour la croissance seraient bien avisés d'envisager sérieusement une analyse de double matérialité pour la reddition de compte et les divulgations à fournir en 2024 et au-delà.

Le marché évolue de l'intégration ESG à l'impact des investissements. Ceux qui s'y préparent d'avance seront en mesure de bénéficier d'avantages concurrentiels précoces.

Collaborateurs

Merci à nos collaborateurs qui ont pris le temps de nous faire part de leur avis quant aux principales tendances ESG. Nos contributeurs représentent 32 des plus grands investisseurs institutionnels du Canada, dont certains sont énumérés ci-dessous.





À propos de Millani

Millani offre aux investisseurs et aux entreprises des services-conseils en investissement responsable et de développement durable, y compris en matière d'intégration ESG et d'impact.

Au cours des 15 dernières années, Millani est devenue le partenaire de choix des investisseurs institutionnels ainsi que les compagnies. Dans le cadre de ses services-conseils en intégration d'enjeux-clés ESG aux stratégies d'investissement et processus décisionnels, Millani contribue à réduire les risques, à augmenter les rendements et à créer de la valeur. Millani élabore également régulièrement des articles de leadership éclairé sur les tendances des investisseurs et en matière de divulgation. La firme tire parti de cette expertise et de cette expérience pour aider les sociétés, tant publiques que privées, à créer des stratégies, à interagir avec les intervenants et à améliorer leurs divulgations, afin de les supporter à accéder au capital et à optimiser leur valeur marchande.

Le succès de Millani repose sur une approche sur mesure, centrée sur le client, qui met l'accent sur les enjeux matériels, la mise en œuvre pratique et les conseils indépendants. Notre vaste expérience des marchés financiers et notre expertise inégalée en matière d'ESG et de son lien avec la création de valeur positionnent Millani à la jonction entre les investisseurs et les entreprises, ce qui fait de nous un acteur unique sur le marché canadien.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à info@millani.ca ou visiter notre site web fr.millani.ca.